

offre aussi une critique de la « convergence des luttes » qu'il associe à « l'angoisse éthique qui étreint tout militant » (90) devant l'impossibilité de prendre part à tous les combats. L'auteur nous invite à nous concentrer sur des luttes spécifiques, qui affrontent des lieux de pouvoir clairement délimités et qui peuvent s'inspirer mutuellement, sans céder pour autant à une volonté de former une grande unité, ce qui entraîne souvent un découragement et une démobilisation. En somme, le désir de faire converger toutes les luttes « crée un décalage entre ce que nous sommes réellement, ce que nous faisons et ce que nous voudrions faire. En sorte qu'il nous dépossède d'une capacité d'agir plutôt qu'il ne nous donne des armes » (84).

En s'appuyant sur des références théoriques variées et de nombreux exemples, Lagasnerie nous convie avec cet ouvrage à élaborer ce que nous pourrions nommer une philosophie des interventions, qui se base sur la production d'analyses détaillées de différents milieux sociaux afin d'identifier des manières d'y apporter efficacement des changements bénéfiques. Une telle perspective peut être mise en dialogue avec la résistance intégrale (*full spectrum resistance*) promue par l'organisateur politique et fermier Aric McBay (McBay, 2019 : 127), ainsi qu'avec les stratégies émergentes, qui sont définies par l'écrivaine et militante afroféministe adrienne maree brown comme des interactions et des routines qui structurent la vie quotidienne dans un environnement donné, qui reposent sur l'entretien de liens de confiance et de rapports respectueux entre les êtres, tant humains que non humains, qui composent ce même environnement, et dont l'accumulation et la multiplication permettent de tendre vers l'émancipation et la justice sociale (Brown, 2017 : 13–14). Cette philosophie des interventions peut sans doute contribuer, plus largement, aux réflexions de celles et de ceux qui souhaitent à la fois mieux comprendre le monde et identifier des tactiques pour le transformer.

Bibliographie

- Brown, Adrienne Maree. 2017. *Emergent Strategy: Shaping Change, Changing Worlds*. Chico, CA : AK Press.
 McBay, Aric. 2019. *Full Spectrum Resistance: Volume I. Building Movements and Fighting to Win*. New York : Seven Stories Press.

Analyse causale et méthodes quantitatives : Une introduction avec R, Stata et SPSS

Vincent Arel-Bundock, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2021, pp. 384

Léandre Leblanc, Université d'Ottawa (l1ebl095@uottawa.ca)

L'ouvrage d'Arel-Bundock débute avec la question suivante : « Qu'est-ce que la causalité? ». L'auteur retrace les débuts de ce concept en citant le philosophe, David Hume, qui soutient que notre conception de l'existence est une succession temporelle d'événements contigus dans l'espace. Il existe un lien nécessaire entre deux événements si nous considérons l'un comme la cause et l'autre comme son effet. Cela a fortement influencé John Stuart Mill qui présente la « méthode de différence ». Il suffit de trouver deux cas semblables (A et B). Si nous introduisons la circonstance x dans le cas A (Ax), mais pas dans le cas B et que les cas divergent à la suite de l'introduction de x, il est possible de tirer la conclusion comme quoi x serait la cause de cette différence (Ax et B). Cela s'avère une tâche plutôt complexe en pratique de trouver deux cas identiques excepté ce qui concerne le phénomène à l'étude. C'est ce

qui pousse le philosophe, David Lewis, à réviser la théorie causale en l'ancrant davantage dans un exercice de pensée. Pour Lewis, il faudrait se demander : « Que se serait-il passé dans un monde contre-factuel exactement identique au nôtre, mais où la cause aurait assumé une valeur différente? » (9). Cette approche théorique guide l'ouvrage d'Arel-Bundock, en mettant l'emphasis sur la théorie causale qui serait souvent négligée dans les différents manuels d'analyse quantitative. Ces volumes suggéreraient la causalité de phénomènes alors qu'ils seraient davantage corrélacionnels. Il donne l'exemple du lien qui unit la croissance de l'utilisation des cellulaires et des divorces au Canada. Ces deux phénomènes sont fortement corrélés alors que l'un ne cause pas nécessairement l'autre. Pour introduire à l'analyse causale, l'auteur divise le bouquin en quatre parties : l'analyse descriptive, l'analyse causale, les problèmes pratiques, et finalement les solutions empiriques afin de remédier à ces obstacles précis.

À titre introductif, Arel-Bundock montre comment présenter des données quantitatives et calculer des statistiques descriptives de base (moyenne, écart-type, variance, etc.). Le lecteur plus aguerri peut passer directement aux chapitres traitant de l'inférence et des régressions linéaires simples ou multiples.

Le cœur de l'ouvrage se déroule aux chapitres 6 et 7 alors que l'auteur explique comment un chercheur peut arriver à démontrer un lien de causalité entre deux ou plusieurs phénomènes. Pour le faire, il a recours aux graphes orientés acycliques (GOA) et au modèle causal Neyman-Rubin (MCNR). Le GOA est orienté, ce qui veut dire que les flèches qui le composent indiquent la direction de la relation causale. Il est également acyclique, il n'y a donc pas de chemin qui ramène au point de départ. Par exemple, la chaîne $A \rightarrow B \rightarrow C$ serait un GOA. Pour pouvoir établir une relation causale entre cette suite, Arel-Bundock établit deux conditions : le modèle ne doit pas contrôler une variable en aval de la cause ciblée et le modèle doit être fermé. Pour fermer la suite $A \rightarrow B \rightarrow C$, le chercheur doit pouvoir contrôler l'élément B. Cet élément pourrait être une infection, l'élément A serait un comportement à risque et C deviendrait des brûlures. Si le médecin peut contrôler cet élément de la chaîne (en administrant des tests), il pourra savoir si la brûlure est causée par une infection (121). Le MCNR propose de définir « l'effet causal comme la différence entre ce qui arriverait à l'individu i s'il recevait le traitement, et ce qui arriverait au même individu s'il était assigné au groupe de contrôle » (139). En d'autres termes, la différence entre l'effet de ne pas subir le traitement et de suivre celui-ci représente l'effet causal.

En pratique, certains problèmes et biais peuvent survenir. L'auteur en présente quatre différents :

- Biais par variable omise; une relation observée entre deux variables peut être polluée si elle est causée par une autre variable ignorée par le modèle statistique.
- Biais de sélection; certains individus ne sont pas pris en compte par l'analyste ce qui rend l'échantillon non représentatif ou encore si les individus décident par eux-mêmes s'ils participent à l'étude ou non.
- Biais de mesure; lorsque l'instrument de mesure ne représente pas entièrement le phénomène étudié.
- Biais de simultanéité; cela survient lorsque la variable expliquée cause également la variable explicative (ex. : démocratie et croissance économique).

Pour pallier à ces différents obstacles ou encore pour les minimiser, certaines expériences peuvent être menées par le chercheur. Arel-Bundock en identifie quatre :

- L'expérience à assignations aléatoires; les groupes sont assignés de façon purement aléatoire. Ces groupes sont homogènes si le nombre d'individus qui les composent est suffisamment grand. Cela minimise les biais de variables omises.

- Variables instrumentales; il s'agit de prendre une cause antécédente de la variable explicative afin d'éviter les biais de sélection.
- Observations répétées; elles peuvent servir à atténuer certaines formes de biais comme ceux de variables omises ou de sélections.
- Modèle linéaire généralisé; il permet d'introduire des relations non linéaires et ainsi mieux mesurer les effets des variables explicatives sur la variable expliquée.

Bref, ce manuel de méthodes quantitatives est particulièrement accessible. Il est disponible en libre accès incluant les bases de données que l'auteur utilise dans ses exemples. Une série d'exercices sont également mis à la disposition du lecteur afin de bien intégrer le matériel. Il est également accessible par le niveau de langage utilisé par Arel-Bundock, il n'est pas nécessaire d'avoir de grandes connaissances en mathématiques afin de comprendre le contenu. Les exemples donnés sont concrets et pertinents pour les chercheurs en sciences sociales, ceux-ci sont tirés de différentes revues scientifiques dans les domaines de l'économie, la science politique, etc. La partie informatique est également claire et bien expliquée; aucune expérience en programmation n'est requise pour recréer les exemples.

Bien que ce volume soit une introduction aux méthodes quantitatives, certains sujets auraient mérité plus d'attention comme les problèmes entraînés par l'autocorrélation des termes d'erreurs ou encore lorsque les termes d'erreurs ont une variance différente (hétéroscédasticité). Présenter les différents tests pour détecter ces anomalies aurait été un bon complément.

Dans l'ensemble, c'est une lecture éclairante et qui peut servir d'aide-mémoire pour tout chercheur en science sociale.

La constitution autochtone du Canada

John Borrows, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2020, pp. 478

Louise Nacet, Université Laval (louisenacet@gmail.com)

Si le système juridique canadien a contribué à protéger les droits et les libertés des citoyens de la fédération, celui-ci demeurera inachevé tant que les traditions juridiques autochtones ne seront pas mieux reconnues. Tel est le constat sur lequel l'éminent juriste autochtone John Borrows fonde sa réflexion. Contrairement à ce que sous-entendent l'interprétation discriminante et moralement infondée de la doctrine de la conquête, les traditions juridiques autochtones n'ont jamais disparues. Elles continuent d'exister comme droit, sauf si elles sont incompatibles avec l'affirmation de la souveraineté de la Couronne, si elles ont été cédées volontairement par traité, ou si le gouvernement les a éteintes. À travers un argumentaire aussi riche que didactique, l'auteur démontre donc comment l'intégration des traditions juridiques autochtones peut contribuer à la construction d'un système multi-juridique souhaitable pour les peuples autochtones mais aussi pour l'ensemble de la société canadienne.

Pour Borrows, la mise en œuvre des traditions juridiques autochtones nécessite de mieux comprendre leurs différentes sources que sont le domaine du sacré, le droit naturel, le droit délibératif, le droit positif, et la coutume. Ces sources ont tendance à interagir entre elles, faisant des traditions juridiques autochtones des régimes de droit vivants, capables d'évoluer, à l'image des communautés dans lesquelles elles se manifestent. L'auteur mentionne aussi l'importance de la transmission orale des lois dans les sociétés autochtones qui assure la vitalité, la pertinence, et la flexibilité du droit. Il poursuit ensuite par l'examen de huit traditions